



## Litige reprise habitation accession à la propriété

Par **mleine**, le **12/05/2011** à **17:18**

Bonjour,

Une amie a repris la suite d'une maison en accession à la propriété d'un accédant défaillant. Elle a fait sa demande auprès d'un organisme en mars 2010, a obtenu une réponse favorable en juillet 2010, a donc versé au bailleur pour rentrer dans cette maison en août 2010 une somme d'environ 12 000 € (part revenant à l'ancien accédant). Elle a reçu du notaire une copie de l'acte non signé de l'ancien accédant qui a disparu dans la nature.

n'ayant à ce jour toujours pas de nouvelles, elle a fait appel à son assistante sociale; cette dernière lui a appris hier que le bailleur avait versé cette somme en mars 2010 à l'ancien accédant, avant même qu'elle-même ne verse cette somme.

Que doit-elle faire, elle n'a aucun document signé du notaire et les sommes versées chez le bailleur, à qui profitent-elles ? Si un jour elle décide de vendre ? que se passe-t-il.

Merci de vos conseils, cette amie est Italienne et ne connaît pas tous ses droits, cela se passe en Guadeloupe.

Merci de votre réponse